

À Saint-Etienne,

Le 28 mai 2019,

Objet : Déclaration liminaire à la CAPD du 28 mai 2019.

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Vœu géographique obligatoire, affectation à titre définitif sur une zone géographique et non sur un poste précisément défini, modalités de prise en compte des priorités légales et à terme saisie unique de vœux, les modifications issues de la note de service mobilité de ce mouvement 2019 sont nombreuses et inadaptées aux personnels du 1^{er} degré.

Le pari de la confiance auprès des enseignants est en passe d'être perdu par le ministre. Bien plus que des injonctions et au-delà des discours, les professionnels que sont les enseignants des écoles attendent une gestion qui prenne en compte leurs aspirations et leurs besoins. Malheureusement, ils voient la satisfaction de leurs attentes s'éloigner. Pour le SE-Unsa, les opérations de mouvement cette année ne garantissent ni une meilleure satisfaction des aspirations des enseignants, ni une meilleure réponse aux besoins du système.

De plus, au-delà du contenu, c'est bien l'impréparation et la précipitation dans la mise en place de ces nouvelles modalités que notre organisation dénonce. Nous avons d'ailleurs, avec d'autres organisations syndicales, demandé le report de l'application au ministre il y a plusieurs mois. En vain ! Et si le choix ministériel précipité de la refonte des mouvements départementaux met ainsi les personnels enseignants en insécurité, il met les personnels administratifs en difficulté, comme l'a très récemment dénoncé notre fédération l'Unsa Education.

En effet, les bugs informatiques sont nombreux, les dysfonctionnements récurrents. Ceci crée de l'incompréhension quant à la bonne utilisation du serveur par nos collègues, un retard dans la diffusion des résultats qui impacte l'organisation personnelle des enseignants comme la vie interne des écoles et provoque également la nécessité d'un travail accru pour les services administratifs. À ce sujet, une note du directeur de cabinet de notre ministre aux recteurs et aux DASEN incite à mobiliser les personnels administratifs et techniques le samedi voire le dimanche ceci afin de rendre opérationnel un dispositif qui, conjuguant changement de règles avec changement de système informatique, menace de planter à chaque étape de son déploiement.

Pour le SE-Unsa, il est inacceptable d'en arriver à de telles situations.

Notre département a été jusqu'à présent efficace, réfléchi et porteur d'équité dans le traitement des opérations de mouvement pour nos collègues tout en garantissant une couverture professionnelle sur l'ensemble de notre territoire. Il est plus que dommage que ces nouvelles modalités imposées et précipitées viennent remettre en question cet équilibre.

Si le SE-Unsa tient ici à saluer positivement la convocation régulière des échanges paritaires dans la mise en œuvre ligérienne de ce mouvement 2019, il n'en reste pas moins extrêmement dubitatif sur le fond comme sur la forme des modifications ministérielles souhaitées.

Les représentants élus du SE-Unsa